



Dijon, le 20 septembre 2010,

Club de Côte d'Or

**Site internet :**

[www.canoekayak-bourgogne.fr/cote-dor](http://www.canoekayak-bourgogne.fr/cote-dor)

**Association de loi 1901 :**

Journal Officiel : 21/12/1979

Numéro SIRET : 42414965600029

Code APE : 9312Z

Etablissement APS : ET 000446

**Président du comité :**

Romain GAMORY

06.47.96.51.30

[presidencdck21@hotmail.fr](mailto:presidencdck21@hotmail.fr)

**Partenaires :**



[www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)

## INVITATION

Le club de Seurre et le Comité Départemental de Côte d'Or, ont le plaisir de vous inviter à la manche de course en ligne du Championnat de Côte d'Or 2010-2011. Cette manche se déroulera le samedi 16 octobre 2010, après-midi.

**Il est obligatoire d'être licencié à la Fédération Française de Canoë-Kayak pour l'année 2010-2011 pour exercer l'activité en bateau. Les non-licenciés devront payer l'assurance journalière compétition de la FFCK qui est de 3€ par personne.**

La manche de Course en ligne est ouverte de poussin à vétéran. Le droit d'inscription est de 3€ par bateau, de la catégorie Junior à Vétéran : le chèque est à faire à l'ordre de « CDCK21 ».

### Inscriptions et paiements sont à envoyer impérativement avant Le mercredi 13 octobre 2010 au :

Comité Départemental de Côte d'Or

1 rue Etienne Baudinet

21000 Dijon

E.mail : [cdck21@hotmail.fr](mailto:cdck21@hotmail.fr)

Tél : 06.01.91.60.63

Récapitulatif du programme :

- 13h30 : Confirmation des inscriptions, explication du déroulement des courses,
- 17h30 : Remise des récompenses de la manche de Course en Ligne 2010-2011

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez nos salutations sportives.

Pour le comité Côte d'Or de Canoë Kayak,  
le Président GAMORY Romain.

**Pour toute correspondance, merci de vous adresser à :**

Comité départemental de Côte d'Or de canoë-kayak

1 rue Etienne Baudinet – 21000 DIJON

Courriel : [cdck21@hotmail.fr](mailto:cdck21@hotmail.fr)

Fax : 03.80.45.32.83

Romain BUCHOT : 06.83.00.0305

Pierre-Michel SARRAZIN : 06.01.91.60.63



Avant d'imprimer ce document, demandez-vous si c'est réellement nécessaire...